

LES

RAPPEL DES TRAVAILLEURS

De chacun selon ses forces

A chacun selon ses besoins.

DES VILLES ET DES CAMPAGNES

Organe de la Fédération Ouvrière Socialiste de la Côte-d'Or

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

La Terre au Paysan

La Machine à l'Ouvrier.

RÉDACTION ADMINISTRATION

DIJON - Place du 1^{er} Mai, 5 - DIJON

10 CENTIMES

LE NUMÉRO

On s'abonne sans Frais dans tous les bureaux de postes

ABONNEMENTS

Un an, 5 fr. — Six mois, 2 fr. 50., payables au bureau du journal.

Les frais en sus pour recouvrement par la poste

L'abonnement est payable d'avance et se continue jusqu'au refus du journal

ANNONCES

La Ligne, 25 cent. En réclame, 40 cent. Les annonces commerciales se traitent de gré à gré

LA GROSSE QUESTION

En reprenant ses travaux, la Chambre a voulu tout de suite liquider les diverses interpellations relatives aux congrégations.

M. Baudry-d'Asson a déposé une demande de mise en accusation du ministre, laquelle demande n'a été prise au sérieux par personne, pas même par les amis politiques du député de la Vendée.

Puis, M. Aynard a ouvert le feu par un long et monotone discours que tout le talent et l'esprit de l'orateur ne parvenaient pas à rendre intéressant. Ensuite, M. de Mun, le grand tribun des catholiques, est venu jeter l'anathème au gouvernement; sa parole vibrante et enflammée a bien pu enlever les acclamations de la droite, mais n'a pu soulever les protestations de la gauche, qui est restée froide, sceptique et railleuse.

C'est que, pour tout le monde maintenant, la question des congrégations est une question de second ordre, déjà résolue devant le pays et devant les Chambres.

La France n'est pas clérical et jusqu'alors les cléricaux n'ont été forts et puissants que par la complicité plus ou moins ouverte ou cachée du gouvernement; et c'était plaisir hier d'entendre M. Aynard déclarer que le ministre, ayant marché vigoureusement contre les congrégations, verrait sa majorité grossie.

Aujourd'hui donc, le gouvernement, manifestant non plus par des paroles, ce qui était fort inoffensif, mais par des actes sa volonté nettement arrêtée de barrer la route au cléricalisme, le danger clérical passe au second plan et s'efface devant la grosse question économique posée par la grève générale des mineurs et par les tragiques événements de Terrenoire.

Au sujet de ce fait particulier, se rattachant bien directement et quoi qu'on en ait dit, à la grève des mineurs, Briand demandera vendredi, et sans doute le gouvernement le dira, pourquoi et comment il se fait qu'en Bretagne, la gendarmerie et la troupe ont pu, pendant plusieurs jours, recevoir sans broncher non seulement des injures et des coups, mais des seaux de vidanges qui n'étaient, vous le pensez bien, ni incolores, ni inodores.

Sous l'averse plutôt grasse des Bretons, les gendarmes sont restés stoïques et nous les en félicitons sans réserve; comment se fait-il que, mis en présence des grévistes, à la première rencontre ils en tuent deux du même coup de revolver?

On dirait qu'ils ont voulu prendre sur les ouvriers leur revanche des avanies qu'ils ont subies de la part des fanatiques bretons.

Je ne sais ce que seront les explications du gouvernement, mais fussent-elles satisfaisantes — et nul plus que moi ne souhaite qu'elles le soient — il restera toujours à résoudre la grosse question des relations du capital collectivisé, groupé en société anonyme et du travail ou plutôt des travailleurs groupés par centaines ou par milliers, sur un ou plusieurs points

déterminés, par et pour l'exploitation capitaliste.

Il n'est pas admissible, au point de vue social, qu'il dépende du bon ou du mauvais vouloir d'un ou plusieurs capitalistes de faire travailler ou de mettre à pied des centaines ou des milliers d'ouvriers et de faire vivre ou d'affamer toute une population; il n'est pas davantage tolérable, au point de vue gouvernemental, que Messieurs X ou Y, pour embêter le gouvernement, puissent, à leur gré, fermer leurs chantiers, leurs usines, ou, soit par des réductions de salaires injustifiées, soit par toute autre mesure de taquinerie, acculer les ouvriers à cette extrémité, toujours regrettable et si souvent désastreuse: la grève.

Le gouvernement, en cette occurrence, a le devoir d'intervenir et en fait, il est toujours intervenu; seulement jusqu'aujourd'hui, il est toujours intervenu en faveur des patrons contre les ouvriers.

On a pu ainsi briser la résistance ouvrière, mais on n'a pas résolu le problème, et il se pose actuellement de telle façon, avec une acuité telle que la solution semble ne plus pouvoir être ajournée.

Il y a là deux forces en présence dont l'une écrase l'autre. Nous, socialistes, nous rêvons d'un état social où le capital et le travail seront réunis dans les mêmes mains; mais, en attendant « ce temps d'harmonie », il y a urgence, pour maintenir l'équilibre social, d'égaliser ces forces. Au capital organisé, il faut opposer, pour le plus grand bien de tous, le travail organisé. La loi du 27 décembre 1892 a bien établi le principe de l'arbitrage, mais cette loi laisse l'arbitrage facultatif et sans sanction.

Il faut le rendre obligatoire.

Mais il faut, pour cela, reconnaître, proclamer la solidarité ouvrière, le syndicat obligatoire.

Je m'explique.

Lorsque dix, cent, mille ou dix mille capitalistes réunissent leurs capitaux pour une entreprise quelconque, l'exploitation d'une mine par exemple, ils nomment un conseil d'administration chargé de la gestion des intérêts de la Société.

Supposons pour un instant ce conseil composé de onze membres; supposons que, les ouvriers réclamant une augmentation de salaire, cinq membres du conseil soient d'avis d'accorder l'augmentation demandée et que six y soient opposés.

Qu'est-ce qui se passera?

Les cinq membres représentant les cinq onzièmes de la Société se retireront-ils avec les cinq onzièmes des capitaux, ou accordera-t-on les cinq onzièmes de l'augmentation, ou l'accordera-t-on toute entière aux cinq onzièmes des ouvriers?

Non évidemment.

La majorité fera loi, la minorité s'inclinera devant la décision de la majorité et l'augmentation sera refusée.

Voilà du côté patronal.

Voyons du côté ouvrier.

Deux mille ouvriers sont employés dans la mine. Dix-neuf cents ont décidé de cesser le travail si satisfaction ne leur était pas donnée; un cent seulement sont d'avis de continuer à travailler, que va-t-il se passer?

La majorité ouvrière obligera-t-elle la minorité. Non, la loi qui reconnaît la majorité patronale, ne reconnaît pas la majorité ouvrière: les cent dissidents pourront continuer à travailler et pour assurer « la liberté du travail », le gouvernement sera mis en demeure d'envoyer, sur le carreau de la mine, des gendarmes et au besoin des régiments.

Voilà les vices de la loi et le danger de la situation. Tant qu'il y aura des sociétés patronales, elles trouveront toujours, en y mettant le prix, de pseudo-ouvriers disposés à faire semblant de travailler pendant que les véritables ouvriers feront grève; et toujours l'intervention des troupes sera réclamée, et toujours les fusillades seront à craindre tant qu'au capital organisé, tant qu'au bloc patronal, on ne pourra opposer que de la poussière ouvrière, on ne pourra pas opposer le bloc ouvrier, le travail organisé et légalement reconnu.

Voilà la grosse question du jour, le travail urgent à accomplir; et voilà pourquoi les orateurs de la droite, malgré leur talent incontestable, en parlant des congrégations, ont l'air de parler de choses mortes qui se seraient passées avant la Révolution.

BOUHEY-ALEX.

Le citoyen Bouhey-Alex, absorbé en ce moment par de multiples occupations, répondra, dans notre prochain numéro, à la lettre ouverte qui lui a été adressée par le citoyen Thierry.

A UN BOURGEOIS

La grève des mineurs vous afflige et vous effraie. Votre patriotisme en souffre et vous voyez déjà, mon cher ami, le charbon belge ou anglais substitué dans vos cheminées à la houille nationale. Vos sentiments philanthropiques en sont aussi blessés et vous pouvez déplorer le sort des pauvres gens qui, cet hiver, ne pourront garnir leurs poêles par la faute des mineurs. Votre sensibilité, d'ailleurs, ne se refuse même pas à ces derniers: « Ce sont, dites vous volontiers, les victimes de meneurs; ils souffrent tous les premiers de leur folie; que gagnent-ils par le chômage et la violence? J'ajoute, pour être juste, que votre sympathie pour les grévistes ne s'étend pas au-delà de limites assez modérées, et je vous ai entendu, plusieurs fois, déplorer la faiblesse de la gendarmerie et de la troupe qui hésitent à tirer sur les ouvriers. Vous apprendriez demain qu'un conflit sanglant s'est produit et que les soldats pour défendre la liberté de quelques jaunes, ont blessé ou tué une demi-douzaine de rouges, vous n'en seriez pas autrement fâché.

Je remarque que vous ne raisonnez pas ainsi par animosité politique. Vous n'êtes ni mélineux, ni nationaliste et vous avez même, si je ne me trompe, adhéré à la Ligue des Droits de l'Homme. Vous poussez la complaisance jusqu'à accepter les voix des socialistes quand elles soutiennent vos amis au pouvoir.

Seulement, vous êtes un bourgeois, et malgré tout, vous vous croyez obligé de prendre parti contre des ouvriers.

Permettez-moi de vous faire observer qu'en ce qui concerne tout au moins les mineurs et leurs revendications présentes, vous avez parfaitement tort. Votre intérêt véritable, à vous, bourgeois, n'est pas du côté des compagnies. Je voudrais essayer de vous le démontrer brièvement.

Le but des efforts des mineurs c'est, en définitive, la nationalisation des mines. C'est à ce dernier terme qu'aboutiront leurs succès; soyez persuadé qu'ils ne se tiendront tranquilles que lorsqu'ils y seront parvenus.

Or, qu'arriverait-il, si, par malheur, les mines devenaient propriété nationale? L'ordre public serait-il troublé, d'affreux cataclysmes s'abattraient-ils sur la France? Il est bien aisé, mon ami, de vous rassurer.

Il y a, à l'heure actuelle, des réseaux de voies ferrées qui sont dans la même situation que les mines, c'est-à-dire qu'ils appartiennent à des compagnies. Il y en a une qui est au contraire propriété nationale: le chemin de fer de l'Etat.

Vous êtes-vous aperçu que l'ordre public fût troublé par ce fait? Vous êtes-vous aperçu que l'on voyageât moins facilement et à plus grands frais sur le réseau de l'Etat? Puisque vous êtes un philanthrope et que vous portez aux petites gens le plus grand intérêt, vous êtes-vous aperçu que les employés du réseau de l'Etat fussent maltraités?

Bien au contraire, mon cher ami, les employés de l'Etat jouissent, par comparaison aux employés des compagnies, de situations vraiment privilégiées. Il y a quelques jours, à la Bourse du travail, notre camarade Guérard, au cours d'une éloquentة conférence, exposait à un auditoire composé d'employés du P.-L.-M., les salaires et les avantages des employés de l'Etat, avantages tels que les employés des compagnies ne peuvent même pas songer à les réclamer. Et le public? Il n'est pas un réseau où le public voyage plus commodément, où de plus grandes facilités soient faites pour les aller et retour, billets circulaires, transports de marchandises.

Revenons, s'il vous plaît, à nos mines. Qu'arrivera-t-il le jour où elles seront nationalisées? La même chose exactement que ce qui se passe pour la ligne de l'Etat.

Les mineurs seront mieux traités et mieux payés, leur condition sera transformée. Je sais bien que leur prospérité peut vous rester indifférente; remarquez toutefois, que lorsqu'ils auront obtenu gain de cause, ils ne recommenceront pas de sitôt une de ces horribles grèves qui vous effraient tant.

Quant au charbon, comme il n'y aura plus à répondre aux exigences des actionnaires, comme il n'y aura plus à fournir de gros dividendes et qu'on ne fera plus, vraisemblablement, de spéculations sur les cours, le charbon baissera certainement de prix. L'Etat vous le livrera à des prix inférieurs à ceux que vous payez aujourd'hui. Ajoutez que l'Etat fera certainement des bénéfices, avec lesquels j'espère qu'il pourra alimenter des caisses de retraites ouvrières et aussi alléger nos impôts, considération à laquelle vous n'êtes pas insensible car vous vous plaignez toujours et criez, quand arrive la feuille des contributions, comme si le fisc vous écorchait viv.

Laissez donc faire les mineurs, encouragez les, envoyez leur des secours; quand ils auront triomphé, ils seront plus heureux et vous, vous paiez votre charbon moins cher, les gendarmes rentreront chez eux; tout le monde sera satisfait. Et les actionnaires? On essaiera même de satisfaire les actionnaires. Comment? C'est ce que nous examinerons, si vous le voulez, dans une prochaine causerie.

L. R.

Intelligence et Nationalisme

« La tolérance, dit quelque part M. Jules Lemaitre, est la charité de l'intelligence. » C'est là une belle parole que l'on voudrait voir pratiquer, sinon par M. Jules Lemaitre en personne — on ne peut pas tout demander au même, — du moins par les nationalistes ses disciples.

En quoi consiste, en effet, la tolérance pour un nationaliste? A ne rien tolérer que le culte absolu, sans réserve, indiscutable et indiscuté du sabre; la haine héréditaire, irraisonnée, érigée en dogme, de l'étranger quel qu'il soit (sans Russes): Allemand, Anglais, Italien, Autrichien, etc... Tous ces gens-là sont, des malhonnêtes, des brigands, des rapaces: les Allemands nous ont volé l'Alsace et la Lorraine; les Anglais nous ont volé nos colonies; les Italiens et les Autrichiens se sont alliés aux Allemands. — Mais, direz-

vous, les Russes ne nous ont-ils pas envahi en 1815? — D'abord, c'est loin, 1815; et, de plus, la tolérance des nationalistes pour les Russes est une faveur spéciale qui, à ce titre, se dispense de toute explication. Au fond, croyez-moi: il y a des affinités secrètes qui se démentent, s'attirent, s'unissent en dépit des hétérogénéités apparentes: nationalistes et cosaques sont une seule et même race. — Que tolère encore le nationalisme? La toute puissance du capital, en matière économique, et de la congrégation en matière d'enseignement.

En dehors de cela, il ne tolère rien: ni l'idée du désarmement général qu'il considère comme une végétation pathologique et une utopie dangereuse; ni le rapprochement pacifique des nations qui en serait la condition préliminaire; ni la discussion de ses sympathies pour la Russie botée et galonnée; ni la pensée de l'affranchissement économique du travailleur exploité; ni la délivrance du cerveau de l'enfant déformé, rapetissé, abêti par les curés et les seurs; — en un mot, le nationalisme ne tolère rien de ce qui peut arracher l'homme à l'esclavage séculaire où l'entretiennent l'armée et le clergé.

A part cela, les nationalistes sont des gens tolérants, et « la tolérance est la charité de l'intelligence. » Si, comme le laisse entendre l'auteur de cette définition, la charité — et par suite la tolérance — se mesure à l'intelligence, les nationalistes sont sérieusement gênés! N'est-ce pas M. Jules Lemaitre lui-même qui nous le dit?

Ki-Ri-Bi.

LOCALE

Inexactitude

La séance de mardi au Conseil municipal a été carnavalesque. Un de nos collaborateurs raconte, d'autre part, l'incident Crottet-Parizot, survenu au cours de la discussion générale du budget. Le citoyen Parizot ayant mis l'administration municipale dans une mauvaise posture en lui montrant le désarroi qui existait dans ses finances, Crottet a vomi une injure dont il a été vertement relevé d'ailleurs.

Le Maire a été d'une faiblesse désespérante dans sa défense; il a montré qu'il était d'une insuffisance notoire. Sa réponse au docteur Parizot a été à peu près celle-ci:

« Nous sommes en déficit, parce que nous n'avons plus les recettes perdues par les droits d'octroi sur les vins et les combustibles. »

On ne saurait montrer une ignorance plus complète de la question.

Les droits d'octroi dont il s'agit ont été remplacés par d'autres taxes, surélévation de l'impôt sur l'alcool, imposition de 20 centimes additionnels, licence municipale, etc.

A quelques milliers de francs près, ces taxes produisent les mêmes recettes que les droits d'octroi supprimés.

Le Maire se trompe donc, ou bien il veut donner le change à la population en attribuant le déficit à une cause erronée.

La vérité, c'est que cette situation est due, ainsi que nous l'avons expliqué, à la maladie des « moëllons » qui fait voter à chaque séance des travaux d'une urgence parfois douteuse, sans avoir les ressources correspondantes pour les payer.

Ribot, et Pifret lui-même, l'un des terre-neuves de la municipalité, ont dû l'avouer.

Plus sincères, ils ont laissé pressentir que le Conseil allait être acculé à des impôts nouveaux, dont ils redoutent l'effet désastreux.

Il faudra bien en arriver là; nos conseillers reculent pour mieux sauter. Tant pis: les avertissements ne leur auront pas manqué.

La vente de notre nouveau recteur se présente plutôt sous de mauvais auspices; nous trouvons, en effet, dans la *Petite République*, l'article suivant:

Le Recteur Bistro

Une vengeance. — Enquête nécessaire.

L'Université vend de la soupe; M. le recteur Boirac vend du vin.